



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2023/9

15^e session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention et a l'honneur de leur communiquer les dates, le lieu et l'ordre du jour provisoire de la 15^e session de la Conférence des Parties contractantes (COP15), ainsi que le calendrier indicatif de présentation des projets de résolutions pour examen à la COP15.

Le Secrétariat a le plaisir de confirmer que la COP15 se tiendra à Victoria Falls, au Zimbabwe, du 23 au 31 juillet 2025, de même que la 65^e réunion du Comité permanent (SC65), prévue le 23 juillet, et les réunions régionales, prévues les 23 et 24 juillet.

L'ordre du jour provisoire de la COP15, approuvé par le Comité permanent à sa 62^e réunion, en septembre 2023, est joint à la présente note.

Présentation des projets de résolutions pour examen à la COP15

Le Secrétariat attire l'attention des Parties contractantes sur l'article 5.1 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties contractantes concernant la présentation des projets de résolutions. La date limite de présentation est fixée à 60 jours avant la dernière réunion du Comité permanent en mesure d'approuver les projets de résolution pour examen par la Conférence des Parties.

Cette réunion (SC64) devrait avoir lieu six mois avant la COP15, vers janvier 2025, conformément au programme indicatif approuvé dans la Résolution XIV.2, *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention sur les zones humides*. Le Comité permanent a décidé que les dates de la 64^e réunion du Comité permanent seraient arrêtées lors de sa prochaine réunion, SC63. Par conséquent, la date limite de présentation des projets de résolutions pour examen à la COP15 devrait être en novembre 2024.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit respectueusement cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 16 octobre 2023

Pièce jointe :

Ordre du jour provisoire de la COP15

